

DEVENIR ASSISTANT MATERNEL

Quelle formation pour être assistant maternel?

Publié le : 29 juin 2020

Aucune formation préalable. Une formation spécifique de 120h gratuite doit être obligatoirement suivie (80h avant le premier accueil, 40 h après).



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55